



ROYAUME DU MAROC
PREMIER MINISTRE
MINISTRE CHARGE DES AFFAIRES
ECONOMIQUES ET GENERALES

COMMISSION NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

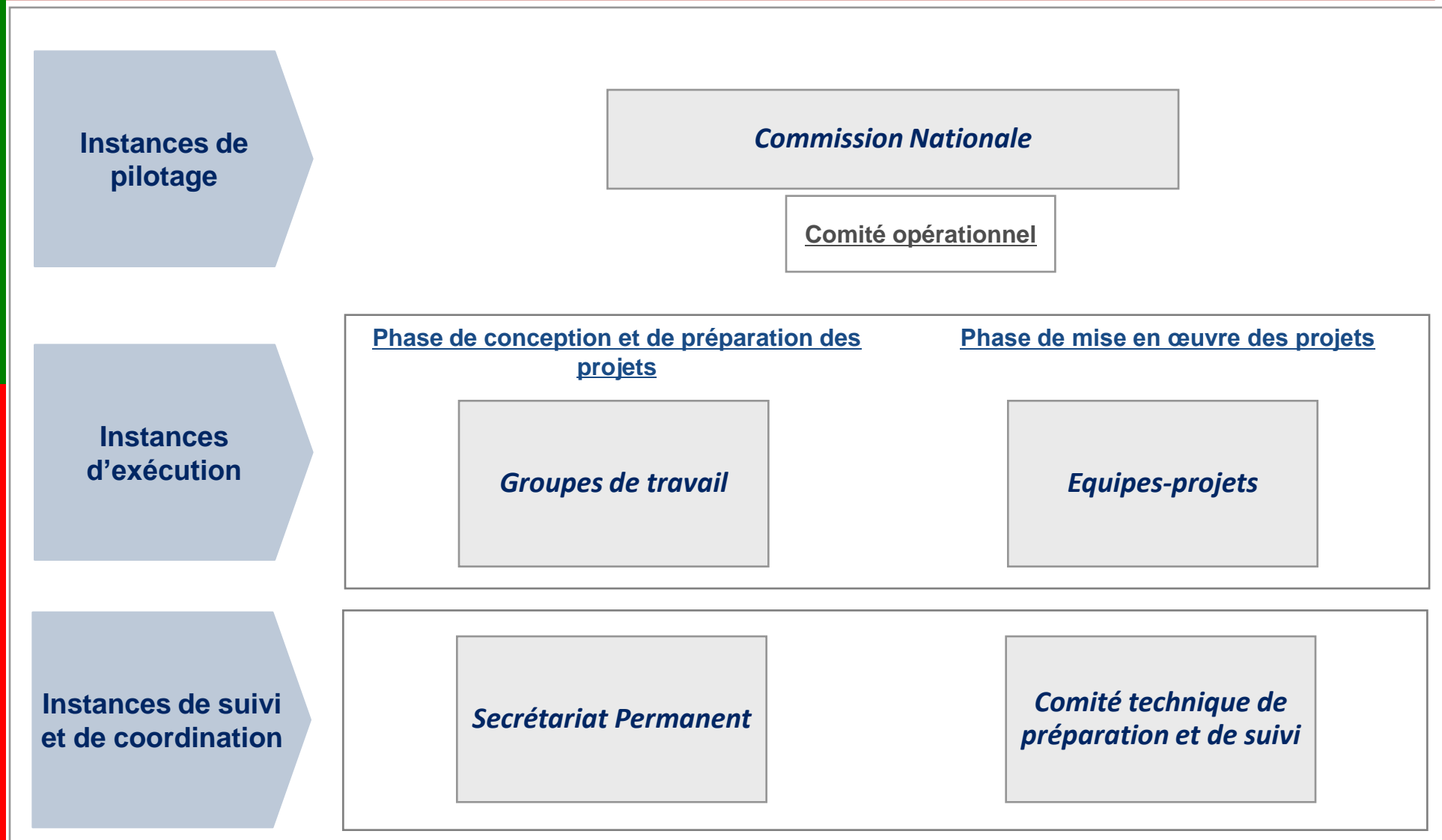
Colloque

Écouter les entreprises, mettre en œuvre les réformes

Casablanca, le 21 janvier 2010



Une responsabilisation à tous les niveaux, avec une répartition claire des attributions

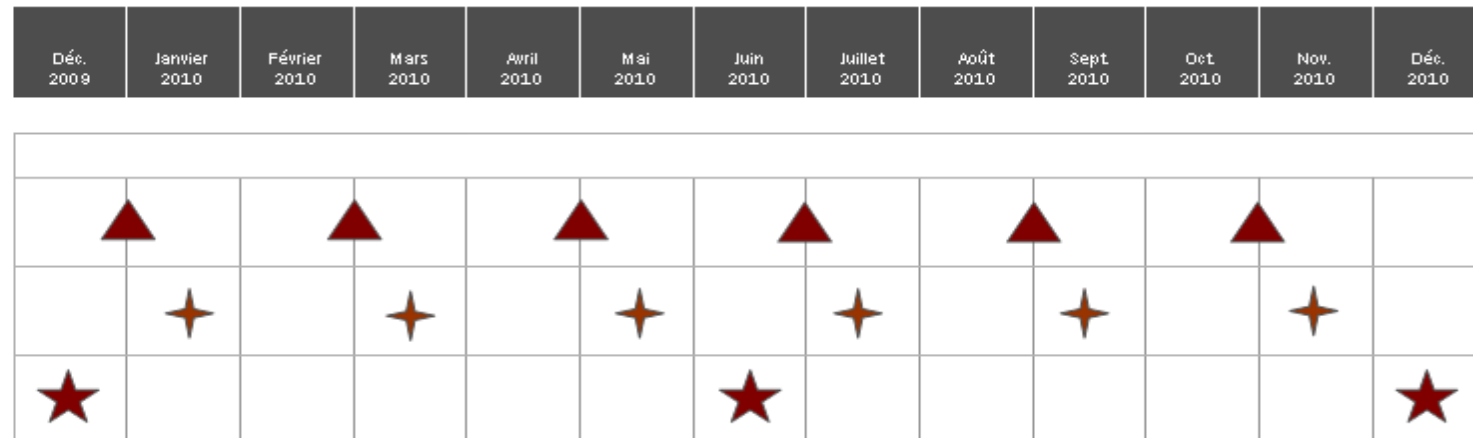




Instances de pilotage

Un pilotage rapproché et de haut niveau du projet

- **La Commission Nationale de l'Environnement des Affaires** se réunit à fréquence semestrielle. Présidée par M. le Premier Ministre, elle a vocation à tracer les orientations stratégiques, examiner l'état d'avancement des travaux et adopter le programme d'action annuel.
- **La Commission Nationale de l'Environnement des Affaires est secondée dans ses travaux par un Comité opérationnel.** Présidé par M. Le Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé des Affaires Économiques et Générales, le Comité opérationnel vise à approuver les projets de réforme et suivre leur mise en œuvre.



| <u>Suivi des travaux</u> |
|--|
| Réunions du Comité technique de préparation et de suivi |
| Réunions de suivi bimestrielles |
| Réunions de la Commission Nationale de l'Environnement des Affaires présidées par M. le Premier Ministre |

La première réunion de la Commission Nationale de l'Environnement des Affaires, qui a permis l'adoption du Programme d'Action 2010 s'est tenue le 11 décembre 2009.

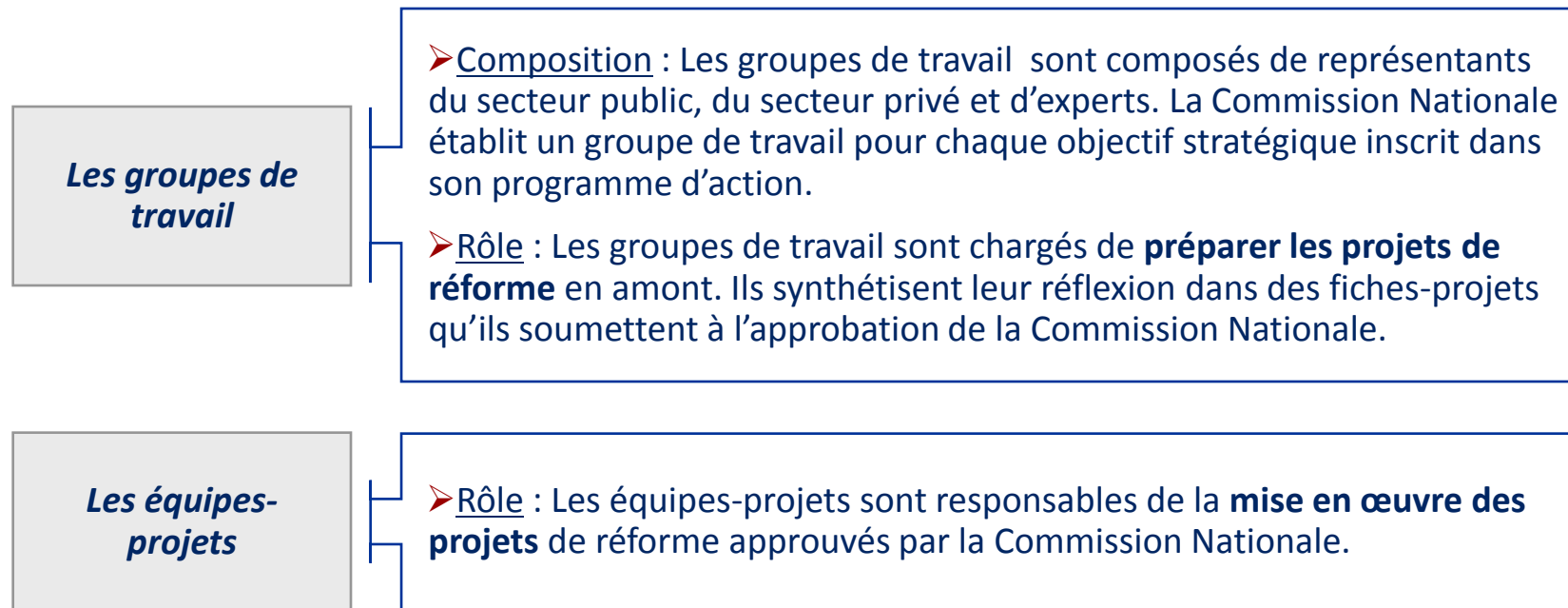
La première réunion du Comité opérationnel aura lieu début février.



Instances d'exécution

Un accent mis sur la phase de préparation de projet

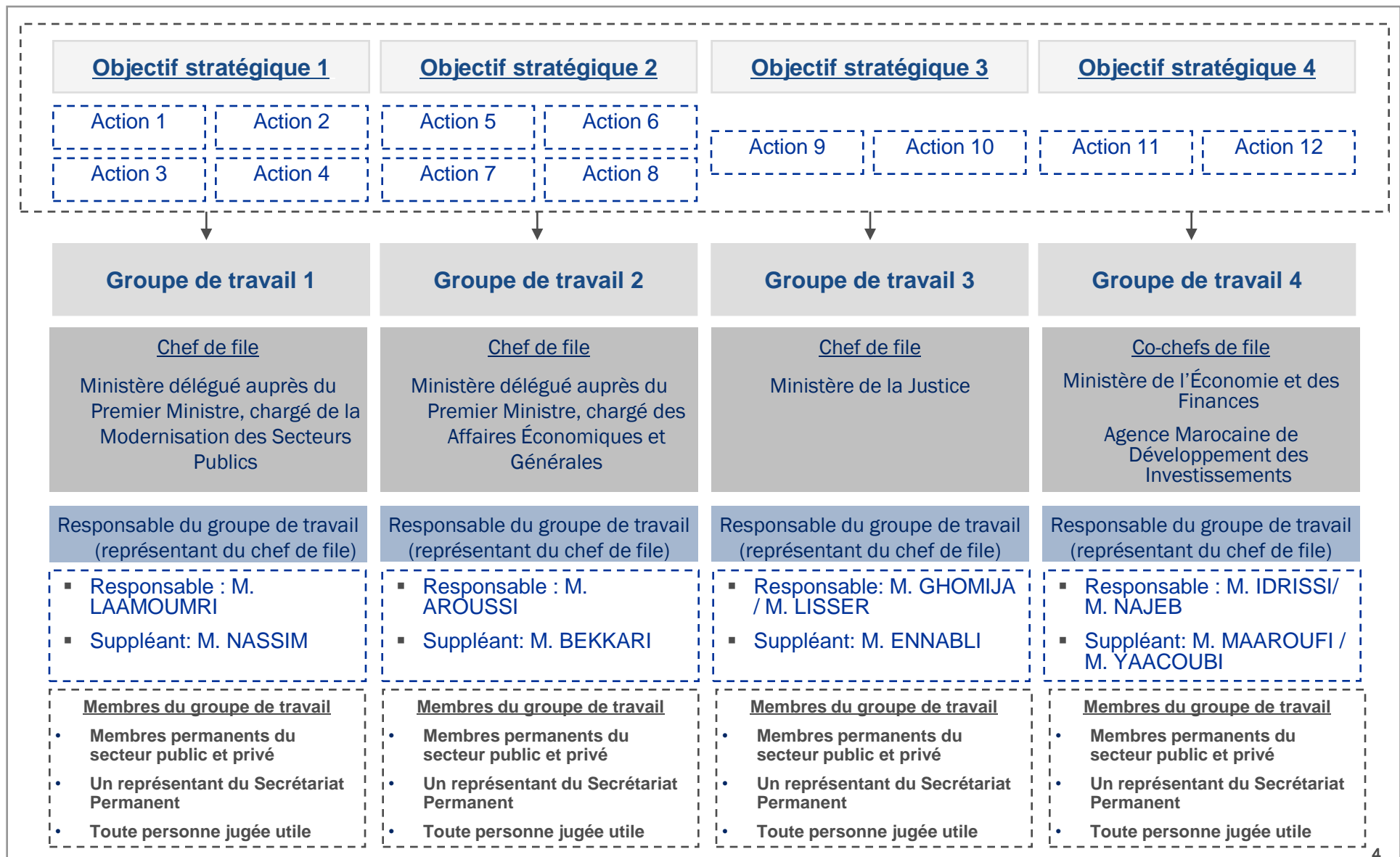
Pour accomplir ses missions, la Commission Nationale s'appuie sur les organes suivants:





Instances d'exécution

Zoom sur les groupes de travail



Instances d'exécution

Zoom sur les groupes de travail

Les groupes de travail ont à leur disposition 2 outils de référence leur permettant de mener à bien leur mission :

- Le Programme d'Action 2010 adopté par la Commission
- Le manuel des procédures

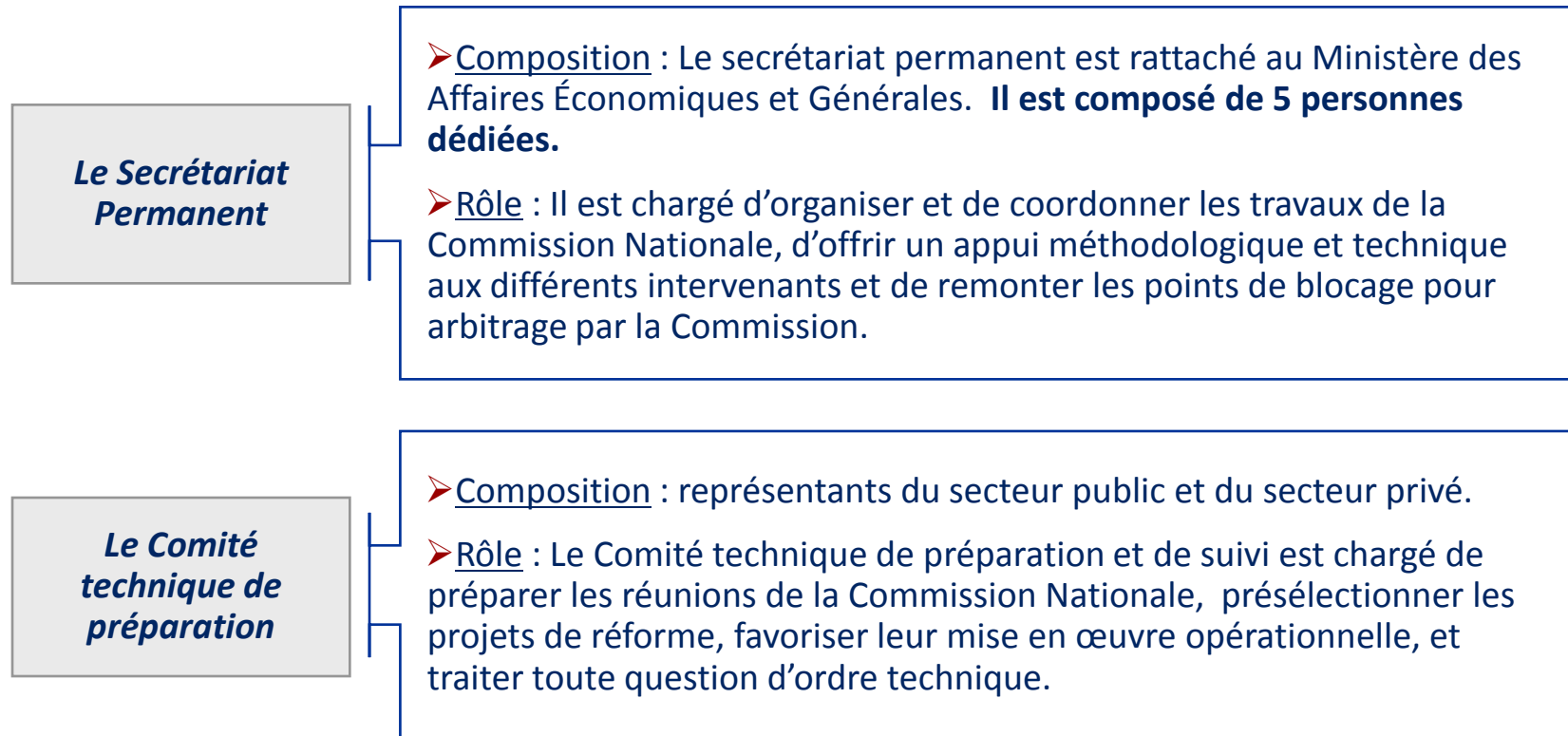
Par ailleurs, un Intranet est en cours d'élaboration pour faciliter la communication entre les acteurs du processus.

Un atelier de formation des membres des groupes de travail a été tenu le 19 janvier. Il a été l'occasion de leur présenter le cadre méthodologique et le programme d'action 2010 de la Commission Nationale. L'ensemble des départements et entités membres de la Commission étaient représentés.

Instances de suivi et de coordination

Une logique d'encadrement et d'appui

Pour assurer le suivi et la coordination des travaux, la Commission Nationale s'appuie sur deux organes :





Un système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats

Dispositif de suivi et d'évaluation des travaux de la Commission Nationale

Instruments de mesure à court terme

► **Suivi des actions** : des indicateurs opérationnels permettant de vérifier l'état d'avancement des actions prioritaires et de mesurer leur impact spécifique sur l'environnement des affaires.

Exemple :

-Action 1 : Codifier et publier toutes les procédures administratives applicables aux entreprises

Indicateur : Nombre de connexions au registre complet des procédures administratives mis en ligne

Instruments de mesure à moyen terme

► **Suivi des objectifs stratégiques** : le suivi des objectifs stratégiques est assuré par des indicateurs mesurant la qualité globale de l'environnement des affaires et l'impact final des réformes.

Exemple :

-Objectif stratégique 1 : Simplifier et renforcer la transparence des procédures administratives

Indicateur : Coût et délais de la charge administrative globale pesant sur les entreprises



Un système de suivi et d'évaluation transparent

L'évaluation et le suivi de la performance feront l'objet de plusieurs publications accessibles au public:

- ▶ **Le Rapport annuel de performance** dresse un bilan du programme d'action de l'année écoulée. Il établit un état d'avancement des actions prioritaires et rend compte des impacts mesurés par les indicateurs de performance.
- ▶ **Les Tableaux de bord** permettent de suivre périodiquement l'état d'avancement des projets et d'actualiser les indicateurs de performance.
- ▶ **Des Rapports d'évaluation thématiques** seront publiés occasionnellement pour présenter les résultats d'évaluations concernant des aspects spécifiques de l'environnement des affaires



Une couverture de toutes les étapes du cycle de projet

| | |
|--|--|
| 1 Identification des projets de réforme | <ul style="list-style-type: none">- Désignation par les organismes publics et privés concernés des représentants dans les groupes de travail- Prise en charge de chaque groupe de travail par un ministère chef de file- Transmission par le Secrétariat permanent des mandats des groupes de travail, précisant leurs objectifs |
| 2 Préparation des projets | <ul style="list-style-type: none">- Désignation par les responsables de groupes de travail d'un rapporteur chargé de préparer une version préliminaire de la fiche-projet- Discussion de la version préliminaire au sein du groupe de travail- Transmission de la version finale de la fiche projet au Secrétariat permanent |
| 3 Approbation des projets | <ul style="list-style-type: none">- Transmission des fiches-projets au Comité technique de préparation et de suivi- Soumission des fiches-projets à la Commission Nationale, lors de ses réunions bimestrielles |
| 4 Mise en œuvre des projets | <ul style="list-style-type: none">- Pour chacune des fiches-projets validées, désignation par la Commission Nationale d'une équipe-projet chargée d'en assurer la mise en œuvre- Transmission d'un mandat au responsable de l'équipe-projet, précisant ses objectifs, son calendrier d'action, et les moyens mis à sa disposition |
| 5 Suivi et évaluation des projets | <ul style="list-style-type: none">- Préparation par le chef de l'équipe-projet d'un tableau de bord mensuel récapitulant l'état d'avancement des travaux- Examen par la Commission Nationale des tableaux de bord et vérification du respect des calendriers de mise en œuvre, lors des réunions bimestrielles et semestrielles- Examen du rapport annuel de performance lors de la réunion semestrielle de fin 2010 |



Une Commission résolument à l'écoute de l'extérieur

La Commission Nationale de l'Environnement des Affaires est ouverte à toute proposition constructive de projet de réforme, que ce soit de la part de membres du secteur privé ou de membres de la société civile.

➤ **Un formulaire de proposition de réforme** est inclus dans la chemise remise aux personnes présentes au colloque

➤ **Une adresse e-mail dédiée** : pour toute question ou proposition, merci de contacter le Secrétariat permanent de la Commission Nationale de l'Environnement des Affaires :

Ministère des Affaires Economiques et Générales
Quartier administratif, Agdal, BP 412 RP Rabat, Maroc

Tél. : 05.37.68.73.00

Fax : 05.37.77.20.66

E-mail: cnea@affaires-generales.gov.ma



MERCI POUR VOTRE ATTENTION